



Membres :

Attac France - CADTM France (Comité pour l'Annulation de la Dette du Tiers-Monde) - CCFD Terre Solidaire - CRID (Centre de Recherche et d'Information sur le Développement) - Droit pour la justice - Oxfam France Agir ici - Réseau Foi et Justice Afrique Europe - Secours catholique Caritas France - Sherpa - Survie -  
Transparence International France

Communiqué du 16 octobre 2008

**Dans la perspective de la réunion des pays de l'OCDE sur les paradis fiscaux le 21 octobre**

## **Contrôler les paradis fiscaux pour sécuriser le système financier international et combattre la fuite des capitaux en provenance du Sud.**

**La réflexion globale engagée sur les solutions à apporter à la crise financière actuelle souligne l'urgence d'un renforcement du contrôle des PFJ. C'est l'une des conditions de la reconstruction du système financier international. C'est aussi le moyen de mieux combattre l'opacité des flux financiers internationaux, le blanchiment de l'argent noir et la fuite des capitaux en provenance des pays du Sud.**

Devant l'aggravation de la crise financière internationale, les responsables politiques et économiques des principaux pays développés ont lancé un appel à la reconstruction du système financier international. Cette proposition a été faite en particulier lors des réunions du FMI et du G7 à Washington ainsi que des chefs d'Etat et de gouvernement des pays de la zone euro à Paris les 10, 11 et 12 octobre.

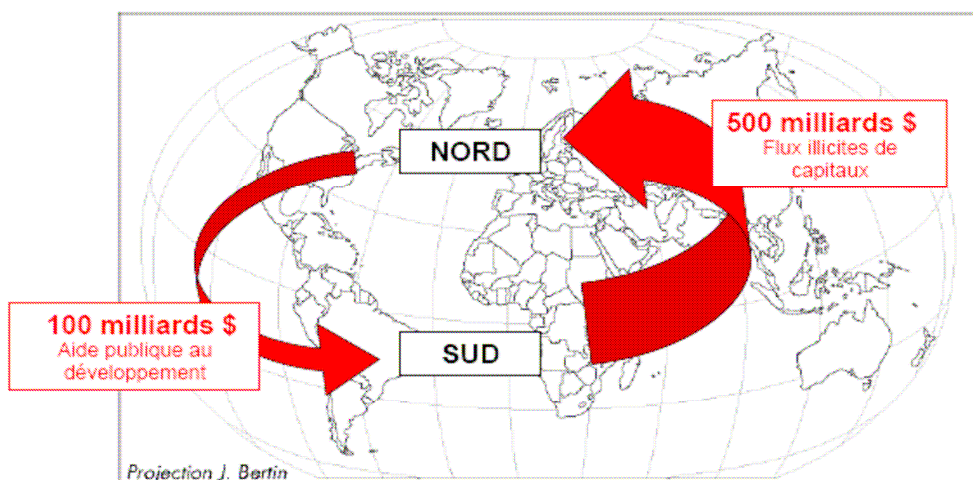
Cet immense chantier ne peut à l'évidence laisser à l'écart la question fondamentale des paradis fiscaux et judiciaires (PFJ). Les PFJ constituent aujourd'hui un espace de non-droit, propice au blanchiment d'argent, à l'évasion fiscale et à l'opacité des flux financiers. Ils contribuent également à la volatilité des marchés financiers comme le montre le rôle des hedge funds dans la crise actuelle. Les PFJ sont en outre la destination privilégiée de la fuite des capitaux des pays du Sud, dont on rappelle qu'elle est près de 10 fois supérieure au montant de l'aide publique à ces mêmes pays.

Depuis l'affaire du Liechtenstein, le contrôle des PFJ est repassé dans l'agenda des priorités politiques européennes et sera l'objet de l'initiative des ministres français et allemand des Finances qui réunira 19 pays membres de l'OCDE, le 21 octobre prochain à Paris. Le même jour, un projet de code de conduite contre l'évasion fiscale sera examiné par le Comité d'experts de l'ONU sur les questions fiscales.

A la veille de cette réunion, 13 associations et ONG, engagées dans la bataille pour la transparence et pour le développement, ont décidé de lancer un appel commun et d'attirer l'attention des Etats organisateurs sur le lien direct entre PFJ, aggravation de la crise financière et développement. En formulant des propositions concrètes, la plateforme entend montrer que le contrôle des PFJ constitue une pièce essentielle de la reconstruction du système financier. Et alors que la crise focalise l'attention sur les pays développés, la plateforme rappelle que les pays du Sud ne doivent pas être les oubliés de cette reconstruction. La lutte contre la fuite des capitaux en provenance de ces pays est une priorité pour la communauté internationale.

Ne pouvant être mené qu'au niveau international, le mouvement doit d'abord être initié par les institutions européennes et les Etats membres du G8.

## Impossible développement : les paradis fiscaux responsables de l'hémorragie fiscale des pays du Sud



### La fuite des capitaux : des fonds bien supérieurs à l'aide au développement internationale

50% des flux financiers internationaux transitent par les paradis fiscaux et judiciaires (PFJ), parmi eux des capitaux licites ou illicites qui représentent une véritable hémorragie financière pour les économies des pays en développement. Cette fuite des capitaux n'est pas nouvelle : selon les Nations unies, dans les pays africains de 1960 à 1990 elle a représenté près de deux fois le montant de la dette du continent<sup>1</sup>.

Par définition, l'opacité des PFJ empêche de disposer de chiffres précis, mais selon les estimations les plus sérieuses<sup>2</sup>, les seuls flux illicites s'évadant des pays du Sud via les PFJ oscillent entre 500 et 800 milliards de dollars. Ces flux illicites comprennent l'argent du crime, de la corruption et de la fraude fiscale (voir tableau 2) qui doit elle aussi être reconnue dans une large acception comme illicite. La fraude fiscale et la corruption, sur lesquelles nous nous focalisons ici, doivent de toute urgence recevoir une réponse de la communauté internationale, tant la perte financière pour les pays du Sud est importante et compromet tout effort de la communauté internationale pour lutter contre la pauvreté.

Oxfam International a calculé que 100 milliards de dollars d'aide supplémentaire annuelle<sup>3</sup> sont nécessaires pour atteindre les 8 objectifs du Millénaire pour le développement, décidés en 2000 par les Nations unies pour diviser par deux la pauvreté d'ici à 2015.

Pour **chaque euro d'aide au développement** versé au continent africain, environ **5 euros**<sup>4</sup> en provenance du continent s'abritent sur des **comptes off-shore**

<sup>1</sup> La fuite des capitaux dans les pays africains depuis leur indépendance, entre les années 1960 et 1990, représenterait 400 milliards de dollars, soit deux fois le montant de leur dette, 215 milliards, CNUCED, 2007. La même étude estime qu'elle représente une moyenne de 13 milliards de dollars par an, entre 1991 et 2004, soit environ 7% du PIB annuel du continent.

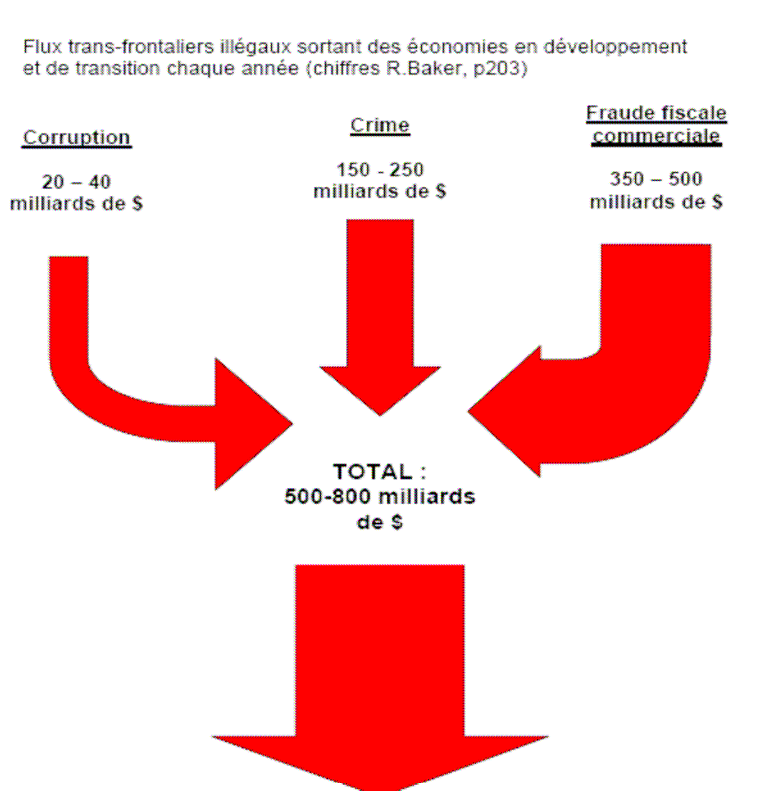
<sup>2</sup> Chiffres issus de l'ouvrage « *Le Talon d'Achille du capitalisme* » de Raymond Baker, 2005.

<sup>3</sup> Rapport Oxfam Internationale, « *Crise de crédibilité. Alimentation, pauvreté et changement climatique : un programme pour les dirigeants des pays riches* », 2008 : <http://www.oxfamfrance.org/php/rp-q8-objectifs.php>.

<sup>4</sup> Selon les calculs de John Christensen, « *La corruption, la pauvreté et l'économie politique des paradis fiscaux* », Tax Justice Network, 2007.

Le recouvrement d'un tel manque à gagner pour les budgets des pays pauvres est aujourd'hui le seul moyen, avec l'aide internationale au développement, de doter ces Etats de ressources financières propres pour développer des politiques de services publics en santé et en éducation qui soient accessibles à tous.

Abacha au Nigeria, Mobutu au Zaïre, Bongo au Gabon, l'entourage du président angolais Dos Santos, l'ex-président russe Eltsine, la CDU allemande d'Helmut Kohl, la société pétrolière française Elf-Aquitaine ou encore le chef des services de renseignement du Pérou, Montesinos, ont en commun d'avoir utilisé les mêmes juridictions et les mêmes mécanismes pour blanchir les recettes des pots-de-vin, trafics d'armes, caisses noires et fonds détournés. En effet, chacun de ces acteurs de la corruption est passé par la minuscule principauté européenne du Liechtenstein.



### L'argent de la corruption

Les PFJ sont des outils très souvent utilisés pour faciliter la grande corruption. Les banques peuvent y faire transiter sans risque, dans l'opacité la plus totale, des fonds liés à la corruption. Selon la Banque mondiale, **40 milliards de dollars sont détournés chaque année par des dirigeants corrompus**. Avec le secret bancaire, l'opacité des structures juridiques et l'absence de coopération judiciaire, presque tous les coups sont permis.

Le cas des avoirs détournés par les dictateurs des pays du Sud est l'exemple le plus frappant de **fonds publics ayant été détournés à des fins personnelles** grâce aux montages financiers complexes qu'offrent les PFJ. Le Nigérian Sani Abacha n'aurait jamais pu ainsi transférer plus de 4 milliards de dollars sans être inquiété s'il n'était pas passé par les paradis fiscaux. Il recrutait des agents dans les Îles vierges britanniques ou aux Bahamas pour lui servir de prête-nom et ouvrir une société internationale anonyme, elle-même possédée par une société d'investissement créée par lui dans une juridiction plus respectable, telle que l'île de Man. La société des Îles vierges ouvrait alors un compte par Internet dans une banque en Lettonie, au Liechtenstein ou à Vanuatu, qui traitait alors, pour le compte de la société des îles Vierges, avec les principales banques à New York, Londres, Hambourg, Paris et Zurich grâce à des comptes de «correspondants».

Il est donc difficile d'identifier les bénéficiaires réels des comptes bancaires domiciliés dans les paradis fiscaux et judiciaires. De plus, les autorités judiciaires de ces pays, à commencer par le Luxembourg, le Liechtenstein et le Royaume-Uni, répondent rarement aux demandes d'entraide judiciaire formulées par les pays spoliés : la règle **d'absence de coopération judiciaire** pour protéger son client est de mise.

L'arsenal législatif pour saisir et restituer les fonds d'origine illicite s'est considérablement enrichi ces dernières années. Pour autant, ces normes resteront condamnées au rang de déclarations de principes tant qu'elles ne s'accompagneront pas d'une coopération judiciaire effective. La France, très en retard sur les actions pour geler ou restituer les « Bien mal acquis », a refusé au Nigeria par exemple une demande formulée en anglais.

### Tableau des estimations de quelques « Biens mal acquis » et des restitutions obtenues

Pays/Dictateur/années	Fourchette d'estimation des Biens mal acquis en milliards de dollars	Argent total restitué de l'étranger en millions de dollars
Philippines / MARCOS / 1965-86	5 à 10 MDS\$ <sup>5</sup>	658 Mill. \$ avec intérêts en 2003
Mali / TRAORE / 1968-91	1 à 2 MDS\$ <sup>6</sup>	2,4 Mill\$ (Suisse/1997)
Nigeria / ABACHA / 1993-98	2 à 6 MDS\$ <sup>7</sup>	160 Mill\$ (Jersey/2004) 594 Mill\$ (Suisse/2002-05)
Angola/ DOS SANTOS /1979-	Plusieurs MDS\$ <sup>8</sup>	21 Mill\$ (Suisse/2005)
Pérou / FUJIMORI / 1990-2000	0,6 à 1,5 MDS\$ <sup>9</sup>	80,7 Mill\$ (Suisse/2002-04) 20,075 Mill\$ (EU/2006)
Haïti / DUVALIER / 1971-86	0,5 à 2 MDS\$ <sup>10</sup>	/
RDC - Zaïre / MOBUTU / 1965-1997	5 à 6 MDS\$ <sup>11</sup>	/
Kazakhstan / NAZARBAEV / 1991-	1MDS\$ <sup>12</sup>	/
Kenya / MOI / 1978-2002	3MDS\$ <sup>13</sup>	/
Indonésie / SUHARTO / 1967-98	15 à 35 MDS\$ <sup>14</sup>	/
Iran / M.PAHLAVI / 1941-79	35 MDS\$ <sup>15</sup>	/

Source : Document de travail du CCFD par Jean Merckaert et Antoine Dulin, "Biens mal acquis profitent trop souvent. La fortune des dictateurs et les complaisances occidentales."<sup>16</sup>, 2008.

5 Transparency International, 2004, Rapport Global sur la corruption.

6 Estimation de Philippe Madelin (in L'Or des dictatures) et d'Olivier Zuchuat, le réalisateur du film « Djourou, une corde à ton cou ».

7 Transparency International estime entre 2 et 5 milliards \$, l'UNODC à 5,5 milliards \$

8 Rapport de Global Witness, 24 mars 2004, Time for Transparency, Rapport sur les pratiques de corruption dans l'exploitation de l'or noir dans cinq pays : l'Angola, le Congo-Brazzaville, la Guinée équatoriale, le Kazakhstan et le Nauru.

9 Estimations de Transparency International ; 600 millions \$ selon l'écrivain péruvien Alfonso W. Quiroz in « El Pacto Infame: Estudios sobre la corrupcion en el Peru ». La commission parlementaire estime, elle, à 1 milliard \$ les fonds détournés.

10 UNODC, septembre 2004, The Anti-Corruption Toolkit, Vienne. TI évalue plus entre 600 et 800 millions \$.

11 Transparency International et UNODC.

12 Rapport de Global Witness, 24 mars 2004, Time for Transparency, Op. Cit.

13 Selon la Commission anti-corruption créée après la chute d'Arap Moi par le nouveau président Kibaki

14 Transparency International, 2004, Rapport global sur la corruption

15 UNODC

16 Disponible à l'adresse suivante : [http://www.ccfid.asso.fr/e\\_upload/pdf/biens\\_mal\\_acquis...profitent\\_trop\\_souvent\\_-\\_doc\\_travail\\_ccfd\\_-\\_mars\\_2007.pdf](http://www.ccfid.asso.fr/e_upload/pdf/biens_mal_acquis...profitent_trop_souvent_-_doc_travail_ccfd_-_mars_2007.pdf)

## **La fraude fiscale des entreprises multinationales**

Les entreprises multinationales ont développé un ensemble de mécanismes complexes pour rediriger leurs profits vers les PFJ et éviter de payer des impôts sur leurs bénéfices dans les pays où elles développent leurs activités économiques, notamment grâce à la main d'œuvre, aux infrastructures... de ce même pays.

Le mécanisme le plus fréquemment utilisé est la manipulation des « **prix de transfert** » : l'entreprise vend ses biens à très bas prix à une de ses filiales située dans un PFJ où la fiscalité est basse ; par la suite, la filiale vend ces mêmes biens à un prix plus élevé. Le bénéfice est ainsi localisé dans le paradis fiscal où il est peu voire pas du tout taxé. C'est en prétendant fonctionner à perte qu'Exxon a par exemple pu éviter, pendant 23 ans, de payer le moindre impôt à l'état chilien sur l'exploitation du cuivre de la mine « Disputada de las Condes ».

Cette pratique peut expliquer le fait que 60% du commerce international a lieu aujourd'hui entre les filiales d'une même entreprise transnationale<sup>17</sup>. Une règle de l'OCDE interdit les contrats commerciaux entre filiales à des prix inférieurs à celui du marché. Mais combien d'inspecteurs du FISC faudrait-il dans les pays en développement pour retrouver l'aiguille dans la botte de foin, telle cette imprimante importée de la Colombie aux Etats-Unis avec la modique somme de 179 000 \$<sup>18</sup> ?!

La fraude fiscale des entreprises multinationales représente de loin la principale source d'hémorragie fiscale dans les budgets publics au Sud : **plus de 60% de la fuite des capitaux illicites** permise par les nombreux services et conseillers juridiques des centres off-shores. Le gouvernement du Ghana estime que ces pratiques lui coûtent 50% de son budget public, autant d'argent en moins pour développer un réseau de centres de santé ou former des enseignants.

---

<sup>17</sup> Organisation Mondiale du Commerce, International Trade statistics, 2006.

<sup>18</sup> Chiffres cités dans Raymond Baker, op. Cit, p. 161, extraits de l'étude de Simon J. Pak et John S. Zdanowicz « *U.S. trade with the world : an estimate of 2001 lost US federal incometax revenues due to over-invoiced imports and under-invoiced exports* ».

## **Recommandations prioritaires de la plate-forme paradis fiscaux et judiciaires**

### **A l'occasion de la conférence ministérielle sur les paradis fiscaux du 21 octobre 2008**

- Nicolas Sarkozy : « *Il faudra bien se poser des questions qui fâchent, comme celle des paradis fiscaux* », le 25 septembre 2008.
- François Fillon : « *Des trous noirs, comme les centres off-shore, ne doivent plus exister. Leur disparition doit prélude à une refondation du système financier international* », 14 octobre 2008.
- Eric Woerth : « *On ne peut pas accepter qu'il y ait des paradis fiscaux en Europe* », mars 2008.

La plate-forme paradis fiscaux et judiciaires est encouragée par ces déclarations du gouvernement français. Reste à les traduire rapidement en mesures concrètes.

### **Des sanctions contre les paradis fiscaux et judiciaires (PFJ)**

Des mesures énergiques s'imposent, devant l'échec de la politique de persuasion pratiquée jusqu'ici, à l'encontre des paradis fiscaux et judiciaires (PFJ) qui ne jouent pas le jeu de la coopération européenne et internationale. La plate-forme PFJ propose les mesures suivantes :

- **Exclure du dispositif de soutien étatique** face à la crise financière **les banques dont le siège est dans un PFJ**.
  - **Interdire la distribution en Europe des *hedge funds* non régulés** (2/3 des *hedge funds* sont situés dans les PFJ).
  - **Rétablir une liste noire des PFJ**. Les sociétés et les banques qui maintiendraient des liens avec ces territoires devraient se voir interdire, par la France et les pays de l'Union européenne, l'accès aux marchés publics, à la garantie publique (Coface), voire à l'épargne publique.
- ⇒ Nous définissons essentiellement l'opacité des paradis fiscaux et judiciaires (PFJ) par :
- Le secret bancaire ;
  - Le refus d'enregistrer les trusts et le propriétaire véritable des fonds ;
  - La non coopération fiscale et judiciaire.

### **Démontrer concrètement l'engagement contre la fraude fiscale dans les pays du Sud**

Le projet de déclaration commune du 21 octobre prévoit de mentionner l'impact délétère des paradis fiscaux pour les pays en développement. La plate-forme paradis fiscaux et judiciaires attend que ce discours se traduise, à l'occasion de la conférence de l'ONU à Doha sur le financement du développement, du 29 nov. au 2 déc. 2008, par :

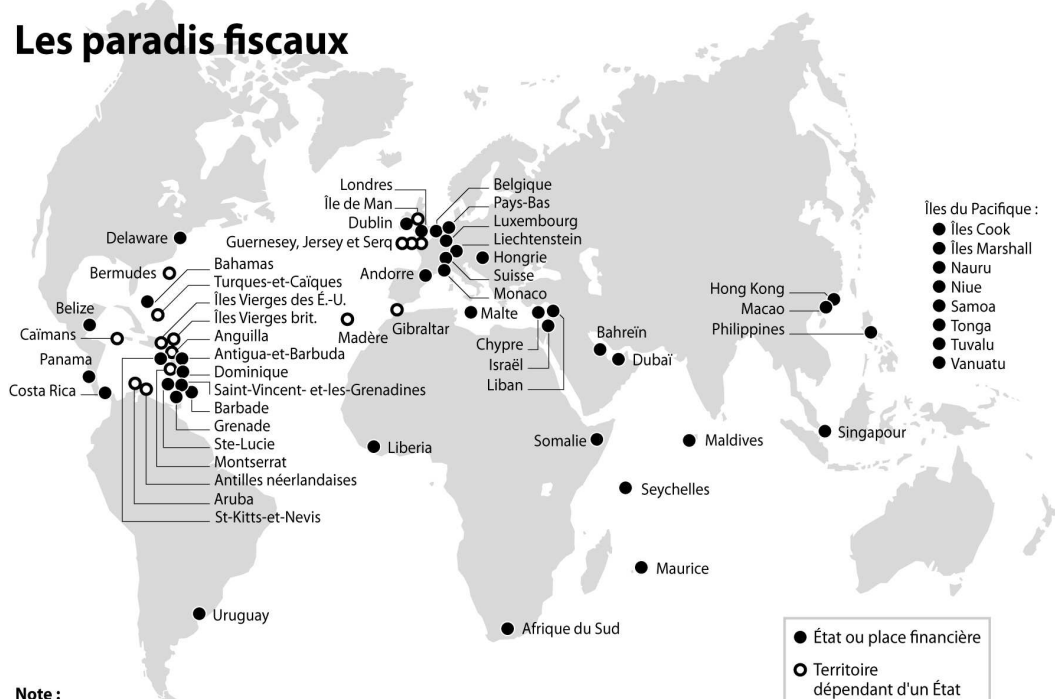
- **La création d'un organe intergouvernemental de l'ONU chargé de la lutte contre la fraude et de la concurrence fiscale dans les pays du Sud**. Au-delà de l'OCDE qui travaille d'abord pour ses membres (30 pays riches), il n'existe aujourd'hui qu'un comité d'experts onusien, mais sans mandat politique et aux moyens dérisoires (cf. note ci-joint).
- **L'adoption du code de conduite contre la fraude fiscale et la fuite illicite des capitaux**, en discussion actuellement au sein du comité d'experts des Nations unies (qui doit en débattre du 20 au 24 oct. à Genève), en l'assortissant d'un mécanisme de suivi.

## L'Europe doit montrer l'exemple

L'Europe est pionnière dans la lutte contre les paradis fiscaux, notamment sa directive sur l'épargne qui prévoit l'échange automatique d'informations entre administrations fiscales. Elle peut dès à présent aller plus loin :

- **Renforcer la directive européenne sur l'épargne**, à l'occasion de la révision prévue début 2009, en étendant son application aux personnes morales et à toute entité juridique. Aujourd'hui, seules les personnes physiques sont concernées.
- **Obliger les firmes multinationales à rendre compte** dans leurs rapports annuels de leurs activités, résultats et risques dans les PFJ où elles opèrent.
- **Œuvrer également à une évolution des normes comptables internationales** afin d'instaurer davantage de transparence sur les activités des entreprises multinationales à l'étranger.
- **Créer un registre européen et international des trusts, fiducies et anstalt** avec leurs bénéficiaires et leurs avoirs.
- **Profiter de la révision des relations entre l'Union européenne et les territoires d'outre-mer et dépendances des Etats membres** pour contraindre l'ensemble de ces territoires à appliquer les engagements internationaux adoptés par les Etats membres, en particulier la directive épargne de l'UE et la Convention de l'ONU contre la corruption (dite de Merida), qui prévoit la restitution des avoirs détournés.

## Les paradis fiscaux



### Note :

Les paradis fiscaux représentés sont notamment issus des 3 listes noires de pays ou territoires émanant :  
1. de l'OCDE (47 identifiés en 1999 et finalement 35 publiés en 2000) ;  
2. du Forum de stabilité financière (42 classés en 3 groupes selon la hiérarchie des risques) ;  
3. du GAFI (29 identifiés et finalement 15 publiés).

**Ces 3 listes ont été publiées en 2000 puis actualisées à la baisse chaque année jusqu'à être vidées de leur contenu en 2005-2006.**

Sources : Christian CHAVAGNEUX et Ronen PALAN, *Les Paradis fiscaux*, Paris, La Découverte, 2006 et Plateforme paradis fiscaux et judiciaires